

Procédés de bardage rapporté, vêtiture et vêtage faisant l'objet d'un Avis Technique : rédaction des Avis relatifs à la sécurité incendie et attendus dans le Dossier Technique du demandeur

Groupe Spécialisé n° 2.2

Ce document a été entériné par le Groupe Spécialisé n° 2.2 le 22 janvier 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques
et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs-sur-Marne, FR-77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Établissement public au service de l'innovation dans le bâtiment, le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, exerce quatre activités clés : la recherche, l'expertise, l'évaluation, et la diffusion des connaissances, organisées pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique dans le monde de la construction. Son champ de compétences couvre les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes.

Avec plus de 900 collaborateurs, ses filiales et ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux, le groupe CSTB est au service de l'ensemble des parties prenantes de la construction pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre Français d'Exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 1^{er} juillet 1992 – art. L 122-4 et L 122-5 et Code Pénal art. 425).

© CSTB 2019

Procédés de bardage rapporté, vêtiture et vêtage faisant l'objet d'un Avis Technique : rédaction des Avis relatifs à la sécurité incendie et attendus dans le Dossier Technique du demandeur

SOMMAIRE

1. Objet	2
2. Domaine d'application	2
3. Procédés de bardage rapporté et vêtage avec lame d'air ventilée	2
4. Procédés de vêtiture et vêtage sans lame d'air ventilée	4

1. Objet

Le présent document a pour objet de décrire le contenu et la rédaction des paragraphes relatifs à la sécurité incendie dans les Avis Techniques des procédés de bardage rapporté, vêtature et vêtage, en fonction du type de procédé et des justifications dont il bénéficie.

Ce document s'applique non seulement aux Avis Techniques à venir mais aussi aux Avis Techniques en cours de validité.

2. Domaine d'application

Le présent document concerne :

- les procédés de bardage rapporté et vêtage avec lame d'air ventilée faisant l'objet d'un Avis Technique et mis en œuvre sur les supports suivants :
 - béton conforme au NF DTU 23.1 ;
 - maçonnerie d'éléments enduits conforme au NF DTU 20.1 ;
 - construction Ossature Bois conforme au NF DTU 31.2 ;
 - panneaux CLT sous Avis Technique du GS3 ;
 - plateaux métalliques avec vis entretoises.
- les procédés de vêtature et vêtage sans lame d'air ventilée faisant l'objet d'un Avis Technique et mis en œuvre sur les supports suivants :
 - béton conforme au NF DTU 23.1 ;
 - maçonnerie d'éléments enduits conforme au NF DTU 20.1 ;
 - construction Ossature Bois conforme au NF DTU 31.2.

3. Procédés de bardage rapporté et vêtage avec lame d'air ventilée

Pour chacun des supports visés dans l'Avis Technique du procédé, suivant le cas, les paragraphes suivants :

- doivent être intégrés dans la partie Avis et Dossier Technique établi par le demandeur, pour les futurs Avis Techniques ;
- annulent et remplacent le chapitre Sécurité Incendie de l'Avis, la masse combustible restant inchangée, et des éventuels chapitres figurant dans le Dossier Technique du demandeur.

Tableau 1 – Cas des procédés de bardage rapporté et vêtage avec lame d'air ventilée

	Le procédé est couvert par un guide de préconisations	Le procédé est couvert par une Appréciation de laboratoire	Le procédé ne dispose pas d'éléments complémentaires
Avis / § Sécurité incendie	<p>Le respect de la Réglementation incendie en vigueur est à vérifier au cas par cas selon le bâtiment visé.</p> <p>Les vérifications à effectuer (notamment quant à la règle dite du "C + D", y compris pour les bâtiments en service) doivent prendre en compte les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Classement de réaction au feu, selon les dispositions du rapport cité au §B du Dossier Technique¹. – Masse combustible du parement : xx MJ/m². <p>Les dispositions à respecter dans les bâtiments pour lesquels l'IT249 de 2010 est appliquée sont décrites au § Sécurité incendie du Dossier Technique.</p>	<p>Le respect de la Réglementation incendie en vigueur est à vérifier au cas par cas selon le bâtiment visé.</p> <p>Les vérifications à effectuer (notamment quant à la règle dite du "C + D", y compris pour les bâtiments en service) doivent prendre en compte les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Classement de réaction au feu, selon les dispositions du rapport cité au §B du Dossier Technique¹. – Masse combustible du parement : xx MJ/m². <p>Le procédé dispose de l'Appréciation de laboratoire n° [a].</p>	<p>Le respect de la Réglementation incendie en vigueur est à vérifier au cas par cas selon le bâtiment visé.</p> <p>Les vérifications à effectuer (notamment quant à la règle dite du "C + D", y compris pour les bâtiments en service) doivent prendre en compte les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Classement de réaction au feu, selon les dispositions du rapport cité au §B du Dossier Technique¹. – Masse combustible du parement : xx MJ/m².
Avis / § Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	<p>Le respect du guide et du classement de réaction au feu peut induire des dispositions techniques et architecturales à respecter, pour satisfaire la Réglementation incendie en vigueur, qui ne sont pas illustrées dans les détails du Dossier Technique.</p> <p>Ces dispositions ne se substituent pas à celles qui sont visées par le Groupe Spécialisé dans le présent Avis Technique pour les aspects qui ne relèvent pas de la sécurité incendie.</p>	<p>Le respect de l'Appréciation de laboratoire et du classement de réaction au feu peut induire des dispositions techniques et architecturales à respecter, pour satisfaire la Réglementation incendie en vigueur, qui ne sont pas illustrées dans les détails du Dossier Technique.</p> <p>Ces dispositions ne se substituent pas à celles qui sont visées par le Groupe Spécialisé dans le présent Avis Technique pour les aspects qui ne relèvent pas de la sécurité incendie.</p>	<p>Le respect du classement de réaction au feu induit des dispositions techniques et architecturales à respecter, pour satisfaire la Réglementation incendie en vigueur, qui ne sont pas illustrées dans les détails du Dossier Technique. Le procédé ne dispose pas d'éléments permettant de préciser les dispositions décrites dans l'IT249 de 2010 dans les bâtiments pour lesquels cette instruction technique est appliquée.</p>
Dossier Technique établi par le demandeur	Le guide [b] est à prendre en compte pour l'application du paragraphe [c] de l'IT 249 de 2010.	–	–
<p>[a] : référence de l'Appréciation de laboratoire à compléter. [b] : intitulé du guide à compléter. [c] : numéro(s) de paragraphe(s) à compléter.</p> <p>1. La référence au(x) rapport(s) de réaction au feu ainsi que le classement et les dispositions constructives associées sont à préciser aux §B Résultats expérimentaux.</p>			

4. Procédés de vêtiture et vêtage sans lame d'air ventilée

Pour chacun des supports visés dans l'Avis Technique du procédé, suivant le cas, les paragraphes suivants :

- doivent être intégrés dans la partie Avis et Dossier Technique établi par le demandeur, pour les futurs Avis Techniques ;
- annulent et remplacent le chapitre Sécurité Incendie de l'Avis, la masse combustible restant inchangée.

Tableau 2 – Cas de vêtiture et vêtage sans lame d'air ventilée

	Le procédé est couvert par une Appréciation de laboratoire	Le procédé ne dispose pas d'éléments complémentaires
Avis / § Sécurité incendie existant	<p>Le respect de la Réglementation incendie en vigueur est à vérifier au cas par cas selon le bâtiment visé.</p> <p>Les vérifications à effectuer (notamment quant à la règle dite du "C + D", y compris pour les bâtiments en service) doivent prendre en compte les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classement de réaction au feu, selon les dispositions du rapport cité au §B du Dossier Technique². - Masse combustible du parement : xx MJ/m². <p>Le procédé dispose de l'Appréciation de laboratoire n°[a].</p>	<p>Le respect de la Réglementation incendie en vigueur est à vérifier au cas par cas selon le bâtiment visé.</p> <p>Les vérifications à effectuer (notamment quant à la règle dite du "C + D", y compris pour les bâtiments en service) doivent prendre en compte les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classement de réaction au feu, selon les dispositions du rapport cité au §B du Dossier Technique². - Masse combustible du parement : xx MJ/m².
Avis / § Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé	<p>Le respect de l'Appréciation de laboratoire et du classement de réaction au feu peut induire des dispositions techniques et architecturales à respecter, pour satisfaire la Réglementation incendie en vigueur, qui ne sont pas illustrées dans les détails du Dossier Technique.</p> <p>Ces dispositions ne se substituent pas à celles qui sont visées par le Groupe Spécialisé dans le présent Avis Technique pour les aspects qui ne relèvent pas de la sécurité incendie.</p>	<p>Le respect du classement de réaction au feu peut induire des dispositions techniques et architecturales à respecter, pour satisfaire la Réglementation incendie en vigueur, qui ne sont pas illustrées dans les détails du Dossier Technique.</p> <p>Le procédé ne dispose pas d'éléments permettant de préciser les dispositions décrites dans l'IT249 de 2010 dans les bâtiments pour lesquels cette instruction technique est appliquée.</p>
Dossier Technique établi par le demandeur	-	-

[a] : référence de l'Appréciation de laboratoire à compléter.
2. La référence au(x) rapport(s) de réaction au feu ainsi que le classement et les dispositions constructives associées sont à préciser aux §B Résultats expérimentaux.

SIÈGE SOCIAL

84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr

CSTB
le futur en construction

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT | MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA ANTIPOLIS